REGLEMENT COMPLET « I AM MARLBORO»

Article 1 : Organisateur

La société Philip Morris France, société par actions simplifiée au capital de 80.000 euros, ayant son siège social au 23-25, rue Delarivière Lefoullon, 92064 La Défense Cedex, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 712 054 014 (ci-après l'« **Organisateur** »), organise une campagne digitale intitulée « I AM Marlboro» (ci-après la « **Campagne** »).

La Campagne est accessible sur la plateforme web <u>fr.pmiopen.com</u> (ci-après la « **Plateforme** » ou « **OPEN** »).

Le Participant, tel que défini à l'article 2 du présent règlement, reconnaît être informé des politiques de confidentialité et de cookies de la Plateforme, qui peuvent être consultées directement sur ladite Plateforme.

Article 2 : Participation et durée

La participation à la Campagne est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu se déroule sur une période de 3 (trois) mois du 01/10/2025 à 00h00 au 31/12/2025 jusqu'à 23h59 (heure de Paris).

La Campagne s'adresse exclusivement (i) aux personnes physiques majeures exerçant les fonctions de gérant d'un débit de tabac en France métropolitaine (Corse comprise) (ii) dûment sélectionnées par l'Organisateur selon les critères de son choix et (iii) disposant d'un compte sur la Plateforme ainsi que d'une caisse enregistreuse de marque Strator, Bimedia ou Devlyx pendant toute la durée de la Campagne (ci-après le ou les « Participant(s) »).

Dans le cadre de la Campagne, les Participants sont invités à répondre à des questionnaires, jouer à des jeux, participer à la « Roue Marlboro » (telle que définie ci-après) et à un challenge de vente afin de remporter et d'accumuler des points (ci-après les « **Rooftops** ») leur permettant de remporter l'une ou l'autre des dotations visées à l'article 3 du présent règlement (ci-après la ou les « **Dotation(s)** ») dans les conditions décrites ci-après.

Article 2 (A): Participation aux jeux et réponse aux questionnaires

Les Participants auront accès aux jeux sur la Plateforme à partir des périodes suivantes :

- A partir du 1^{er} octobre 2025 inclus s'agissant du jeu d'octobre
- A partir du 03 novembre 2025 inclus s'agissant jeu de novembre
- A partir du 1^{er} décembre 2025 inclus s'agissant du jeu de décembre

Les Participants auront accès aux questionnaires sur la Plateforme pendant les périodes suivantes :

- A partir du 1^{er} octobre 2025 inclus s'agissant du questionnaire n°1 d'octobre
- A partir du 08 octobre 2025 inclus s'agissant du questionnaire n°2 d'octobre
- A partir du 15 octobre 2025 inclus s'agissant du questionnaire n°3 d'octobre
- A partir du 22 octobre 2025 inclus s'agissant du questionnaire n°4 d'octobre
- A partir du 03 novembre 2025 inclus s'agissant du questionnaire n°1 de novembre

- A partir du 10 novembre 2025 inclus s'agissant du questionnaire n°2 de novembre
- A partir du 17 novembre 2025 inclus s'agissant du questionnaire n°3 de novembre
- A partir du 24 novembre 2025 inclus s'agissant du questionnaire n°4 de novembre
- A partir du 1^{er} décembre 2025 inclus s'agissant du questionnaire n°1 de décembre
- A partir du 8 décembre 2025 inclus s'agissant du questionnaire n°2 de décembre
- A partir du 15 décembre 2025 inclus s'agissant du questionnaire n°3 de décembre
- A partir du 22 décembre 2025 inclus s'agissant du questionnaire n°4 de décembre

L'ensemble des jeux et des questionnaires resteront disponibles et accessibles sur la Plateforme jusqu'à la fin de la Campagne.

L'achèvement d'un questionnaire permettra aux Participants de gagner 200 Rooftops, tandis que la participation à un jeu leur donnera droit à 500 Rooftops. Ces actions peuvent être réalisées à tout moment pendant la durée de la campagne, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

La participation aux questionnaires ne sera possible que si le Participant aura répondu au jeu du mois.

Les Participants peuvent jouer aux jeux et répondre aux questionnaires plusieurs fois, étant toutefois précisé qu'ils ne peuvent remporter des Rooftops qu'une seule fois.

Article 2 (B): Participation à la Roue MARLBORO

L'Organisateur proposera le jeu « La roue MARLBORO » (ci-après « **le jeu** ») sur OPEN chaque semaine de la période de la **Campagne** aux Participants qui auront réalisé le jeu du mois ainsi que rempli le questionnaire de la semaine.

Le principe du Jeu consiste à faire tourner une « Roue de la chance » dans le but de tomber sur l'illustration gagnante permettant à 3 Participants par mois de gagner les **Dotations 4, 5 ou 6** visées à l'article 3 du présent règlement dans les conditions décrites ci-après.

Pour être éligible à la participation, les Participants devront se connecter à ce jeu sur la Plateforme via leur compte OPEN.

Chaque Participant ne pourra participer qu'une seule fois par semaine au jeu. Les gagnants des **Dotations 4, 5 ou 6** grâce à ce jeu, seront informés via la plateforme instantanément après avoir joué.

Article 2 (C): Participation au Challenges de vente

Les Participants au challenge de vente (ci-après le « **Challenge de vente** ») seront répartis en 3 zones géographiques comportant chacune 3 groupes de Participants établis en fonction de leurs données de ventes telles que remontées par les fournisseurs de caisses : Strator, Bimedia et Devlyx.

Afin d'être éligible au Challenge de vente et pouvoir remporter l'une des Dotations visées à l'article 3, chaque Participant devra s'être connecté au moins une fois sur OPEN pendant toute la durée de la campagne du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025.

Le buraliste qui remportera l'une des Dotations visées à l'article 3 sera celui à la tête du Point de Vente au 31 décembre 2025.

En cas de changement de gérance pendant la période de la Campagne, le Participant reprenant la tête du Point de Vente lui sera attribué uniquement les Rooftops liés au Challenge de vente. Les Rooftops gagnés grâce aux jeux et aux questionnaires seront remis à 0.

1)- Le Challenge de vente trimestriel couvrant les 3 mois de la Campagne (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025) :

Ce Challenge de vente trimestriel est basé sur l'évolution en volume des ventes et/ou des commandes des références de cigarettes de la marque MARLBORO commercialisées par l'Organisateur sur la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025 comparée au volume des ventes et/ou des commandes des références sur la période de référence : allant du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025.

A l'issue du Challenge de vente :

- L'évolution positive du volume des ventes des références cigarettes: MARLBORO RED, MARLBORO GOLD, MARLBORO WHITE FRESH, MARLBORO CRAFTED et des cigarillos (pour la France uniquement): MARLBORO CRAFTED permettra aux Participants de remporter des Rooftops dont le montant sera calculé *au prorata* sur la base de 100 Rooftops pour chaque paquet vendu en plus par rapport à la période de référence.
- L'évolution positive du volume des commandes des références de cigarettes MARLBORO CRAFTED permettra aux Participants de remporter des Rooftops dont le montant sera calculé au prorata sur la base de 100 Rooftops en octobre et 50 Rooftops en novembre et décembre par rapport au mois équivalent de la période de référence.

Si l'évolution est négative ou égale à 0, le Participant remporte 0 Rooftop.

Exemple évolution du volume des ventes (en paquets) positive : Si un Participant a une évolution du volume des ventes des références MARLBORO de +1000 entre octobre – décembre 2025 comparée à avril – juin 2025, le nombre de Rooftops remportés sera de : = 100 000 Rooftops.

Exemple évolution du volume des ventes (en paquets) négative : Si un Participant a une évolution du volume des ventes des références MARLBORO de -100 entre octobre – décembre 2025 comparée à avril – juin 2025, le nombre de Rooftops remportés sera de : = 0 Rooftops.

L'Organisateur se réserve le droit de réaliser un audit des sorties de caisses des Participants afin de vérifier la fiabilité des ventes remontées par les fournisseurs de caisses : Strator, Bimedia et Devlyx.

2)- Le Challenge de vente mensuel sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2025 :

Pour la France, ce Challenge de vente mensuel est basé sur l'évolution de la part de marché sur les ventes des références cigarettes de la gamme MARLBORO CRAFTED (Red 20, Red 25, Red 100s, Gold 20, Gold 25) sur le mois concerné en 2025 comparée à la part de marché sur les ventes des références de cigarettes de la gamme MARLBORO CRAFTED (Red 20, Red 25, Red 100s, Gold 20, Gold 25) sur le mois précèdent en 2025.

Pour la Corse, ce Challenge de vente mensuel est basé sur l'évolution de la part de marché sur les ventes des références cigarettes MARLBORO CRAFTED (Red 20, Red 100s, Gold 20) sur le mois concerné en 2025 comparée à la part de marché sur les ventes des références de cigarettes MARLBORO CRAFTED (Red 20, Red 100s, Gold 20) sur le mois précèdent en 2025.

Exemple pour le mois de novembre en France : l'évolution de la part de marché est calculée ainsi : la part de marché sur les ventes des références de cigarettes de la gamme MARLBORO CRAFTED (Red 20, Red 25, Red 100s, Gold 20, Gold 25) en novembre 2025 comparée à la part de marché sur les ventes

des références de cigarettes de la gamme MARLBORO CRAFTED (Red 20, Red 25, Red 100s, Gold 20, Gold 25) en octobre 2025.

A la fin de chaque mois, les Participants seront classés en fonction de leur évolution de la part de marché sur les ventes des références de cigarettes MARLBORO CRAFTED. Le Participant de chaque groupe par région disposant de la meilleure évolution positive de la part de marché remportera l'une des Dotations suivantes :

	OCTOBRE 2025	NOVEMBRE 2025	DÉCEMBRE 225
Participants avec la meilleure évolution positive de part de marché par groupe et par région	Dotation 4	Dotation 5	Dotation 6

Dans le cas où plusieurs Participants seraient arrivés ex aequo dans le classement mensuel, le Participant disposant de la meilleure évolution de la part de marché sur les commandes des références de cigarettes MARLBORO CRAFTED occupera la place au-dessus dans le classement.

L'Organisateur se réserve le droit de réaliser un audit des sorties de caisses des Participants afin de vérifier la fiabilité des ventes remontées par les fournisseurs de caisses : Strator, Bimedia et Devlyx.

Article 2 (D): Classement final des Participants à la fin de la Campagne

A l'issue de la Campagne, les Participants seront classés en fonction du nombre de Rooftops qu'ils auront cumulé durant toute la Campagne grâce à la participation aux jeux, questionnaires, et Challenges de vente.

Le classement sera établi comme suit pour chaque groupe de Participants :

POSITION DANS LE CLASSEMENT SELON LE NOMBRE DE ROOFTOPS GAGNÉS	DOTATIONS	
1	Dotation 1 OU Dotation 3: 1450 points	
2 à 5	Dotation 2 OU Dotation 3 : 950 points	
6 à 20	Dotation 3: 450 points	
21 à 50	Dotation 3:300 points	
51 à 100	Dotation 3: 200 points	
101 à 200	Dotation 3: 100 points	

Les Participants ont la possibilité de suivre leur classement tout au long de la Campagne sur la Plateforme. Les données seront mises à jour chaque jour par l'Organisateur sur la Plateforme. Les données indiquées sur la Plateforme seront arrêtées à la journée précédente.

Dans le cas où plusieurs Participants seraient arrivés ex aequo dans le classement final, le Participant disposant de la meilleure évolution en volume sur les ventes des références cigarettes : MARLBORO RED, MARLBORO GOLD, MARLBORO WHITE FRESH, MARLBORO CRAFTED occupera la place au-dessus dans le classement.

L'Organisateur se réserve le droit de réaliser un audit des sorties de caisses des Participants afin de vérifier la fiabilité des ventes remontées par les fournisseurs de caisses : Strator, Bimedia et Devlyx.

Dans le cadre de la Campagne, l'Organisateur sera susceptible de diffuser à ses salariés les noms et prénoms des Participants. En participant à cette Campagne, les Participants donnent d'ores et déjà à l'Organisateur leur autorisation à ce titre.

Article 3: Dotations

Les Dotations mises en jeu dans le cadre de la Campagne sont les suivantes :

- 1)- Dotations offertes à la fin de la Campagne aux Participants classés selon le nombre de Rooftops remportés :
 - **Dotation 1**: Un coffret voyage dont la valeur correspond au montant de 1450€
 - Dotation 2: Un coffret voyage dont la valeur correspond au montant de 950€
 - **Dotation 3**: Bons d'achat d'une valeur allant de 1450 à 100 points selon la position dans le classement, répartis comme suit pour chaque groupe de participants :
 - 1 bon d'achat à utiliser sur OPEN d'une valeur de 1450 points pour le Participant dont la position dans le classement en nombre de Rooftops est de 1;
 - 4 bons d'achat à utiliser sur OPEN d'une valeur de 950 points pour les Participants dont la position dans le classement en nombre de Rooftops est comprise entre 2 et 5;
 - 15 bons d'achat à utiliser sur OPEN d'une valeur de 450 points pour les Participants dont la position dans le classement en nombre de Rooftops est comprise entre 6 et 20 :
 - 30 bons d'achat à utiliser sur OPEN d'une valeur de 300 points pour les Participants dont la position dans le classement en nombre de Rooftops est comprise entre 21 et 50;
 - 50 bons d'achat à utiliser sur OPEN d'une valeur de 200 points pour les Participants dont la position dans le classement en nombre de Rooftops est comprise entre 51 et 100;
 - 100 bons d'achat à utiliser sur OPEN d'une valeur de 100 points pour les Participants dont la position dans le classement en nombre de Rooftops est comprise entre 101 et 200 ;
- 2)- Dotations offertes à la fin de chaque mois aux Participants au Challenge de vente mensuel concernant les références de cigarettes MARLBORO CRAFTED
 - Dotation 4 (Octobre 2025): 1 HomePod Apple / gagnant de groupe par région (soit 9 dotations n°4 au total)
 - **Dotation 5** (Novembre 2025) : 1 PS5 / gagnant de groupe par région (soit 9 dotations n°5 au total)
 - Dotation 6 (Décembre 2025): 1 Iphone 17 / gagnant de groupe par région (soit 9 dotations n°6 au total)

Les Dotations sont susceptibles d'évoluer mais seront, le cas échéant, remplacées par des Dotations de même catégorie, notamment sans que cela soit exhaustif, en cas de rupture de stock des Dotations initialement prévues ou encore à raison de tout cas de force majeure qui rendrait impossible la remise des Dotations dans des délais raisonnables.

Article 4 : Remise des Dotations

Dans le cas où un Participant ne souhaiterait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier en tout ou partie, de la Dotation lui étant attribuée, il perdra alors le bénéfice complet de cette Dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de quelque nature que ce soit.

Dotations (1) et (2):

Les participants dont la position dans le classement en nombre de Rooftops est comprise entre 1 et 5 seront contactés par courriel par l'Organisateur courant 2026 aux fins de convenir de leur choix du lot.

Les participants auront un délai qui sera précisé dans le courriel à compter de la réception de celui-ci pour pouvoir communiquer leur choix, par écrit, à l'Organisateur. Suite à cela, il ne sera plus possible pour les Participants concernés de revenir sur leur choix. A défaut de confirmation du choix final dans ce délai, l'Organisateur se réserve le droit de lui attribuer les bons d'achat à utiliser sur OPEN avec le montant correspondant à leur classement final.

Ces Dotations sont strictement nominatives et ne pourront être cédées par le Participant, à titre onéreux ou gratuit, à toute autre personne, sauf avec l'accord écrit préalable de l'Organisateur.

Dotation (3):

Les participants dont la position dans le classement en nombre de Rooftops est comprise entre 1 et 5, auront accès à cette Dotation s'ils le communiquent comme choix à l'Organisateur ou en l'absence de confirmation du choix selon les règles ci-dessus.

Les gagnants de la Dotation 3 dont la position dans le classement en nombre de Rooftops est comprise entre 6 et 200 seront contactés par courriel par l'Organisateur courant 2026.

Les Dotations seront créditées sur l'espace OPEN pour chacun des gagnants avec le montant correspondant à leur classement final.

Dotation (4, 5 et 6):

Les Dotations 4, 5 et 6 seront remises à chacun des gagnants du Challenge de vente mensuel par l'un des représentant de l'Organisateur en charge du secteur géographique dans lequel se trouve l'établissement du gagnant. Les remises se feront au cours des mois suivants ceux concernés par le Challenge de vente mensuel. Dans le cas où le secteur géographique du gagnant ne serait pas couvert par un représentant de l'Organisateur, le gagnant sera alors contacté par une personne habilitée de l'Organisateur aux fins de remise de la Dotation concernée.

Ces Dotation 4, 5 et 6 ne pourront donner lieu de la part des Participants à aucune contestation d'aucune sorte. A cet égard, ces derniers ne pourront pas demander que la contre-valeur en numéraire de leur Dotation leur soit remise et ne pourront pas davantage réclamer leur remplacement ou leur échange.

Ces Dotations sont strictement nominatives et ne pourront être cédées par les Participants, à titre onéreux ou gratuit, à toute autre personne.

Article 5 : Responsabilités

Toute fraude ou tentative de fraude aux conditions de participation à la Campagne par un Participant entraînera l'élimination définitive du Participant concerné, étant rappelé par ailleurs qu'une telle

fraude ou tentative de fraude est susceptible de faire l'objet de poursuites, notamment sur le fondement des dispositions du Code pénal.

Toute tentative de contourner le déroulement normal de la Campagne entraînera également l'annulation immédiate de la participation de leurs auteurs. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler toute participation s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à la Campagne.

Les décisions de l'Organisateur sont sans recours.

Par ailleurs, il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté notamment en cas de problèmes d'acheminement, de retard, d'avaries ou de perte de courrier postal ou électronique ou d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle et sur le bon déroulement de la Campagne.

Si une défaillance dans le système d'attribution des Rooftops survenait, entraînant la désignation d'un nombre excessif de gagnants, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée à l'égard de l'ensemble des Participants au-delà du nombre total de Dotations annoncées dans le présent règlement. Dans l'hypothèse d'une telle défaillance, l'Organisateur pourra décider de déclarer nul et non avenu l'ensemble du processus de détermination des gagnants et d'annuler la Campagne, et à son choix, d'organiser à nouveau la Campagne à une période ultérieure. L'Organisateur se réserve toutefois la possibilité de ne pas procéder à l'annulation de la Campagne et d'attribuer les Dotations valablement gagnées si la détermination des gagnants effectifs est techniquement réalisable dans des conditions équitables pour tous les Participants.

L'Organisateur s'efforcera de permettre un accès à la Campagne présente sur la Plateforme, à tout moment, sans pour autant être tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès à la Plateforme et à la Campagne qu'elle contient. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

En outre, l'Organisateur se réserve la possibilité, en cas de force majeure, d'annuler, reporter, écourter ou modifier la Campagne sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, à quelque titre que ce soit.

<u>Article 6 : Respect du règlement – Contestations et litiges</u>

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être envoyées à l'Organisateur dans un délai d'un (1) mois après la clôture de la Campagne par lettre recommandée avec avis de réception (cachet de la poste faisant foi).

La participation à la Campagne implique de la part du Participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement, et l'arbitrage en dernier ressort de l'Organisateur pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les tribunaux français compétents.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Article 7 : Informatique et libertés

Les données personnelles des Participants recueillies dans le cadre de la Campagne sont traitées informatiquement conformément aux règlementations en vigueur et notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (le Règlement général sur la protection des données).

Dans ce cadre, les Participants sont informés qu'ils disposent, au besoin après communication d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un droit d'accès, le cas échéant de portabilité, de rectification, de limitation et de suppression portant sur les données personnelles les concernant et collectées par l'Organisateur dans le cadre de la Campagne, ainsi que d'un droit d'opposition, éventuellement sous réserve de motifs légitimes et impérieux, au traitement de ces données. Ils peuvent également définir des directives relatives au sort de ses données personnelles en cas de décès. Ces droits pourront être exercés par courrier à l'adresse suivante : Philip Morris France SAS, 23-25, rue Delarivière Lefoullon, 92064 La Défense Cedex, France. Le Participant bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

En outre, l'Organisateur prend toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données publiées sur la Plateforme et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées ou endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Article 8 : Droits de propriété littéraire et artistique

L'ensemble des éléments de la Campagne, y compris, notamment, les textes, les logos ou chartes graphiques, les images, dessins, photographies ou sons, marques de commerce, sont protégés au titre des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

La copie, le téléchargement, la modification, la reproduction et/ou la diffusion de ces éléments, intégralement ou partiellement, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation écrite et préalable de l'Organisateur. La violation des obligations visées au présent article constitue une contrefaçon au sens du Code de la propriété intellectuelle et soumet tout contrevenant aux sanctions pénales et civiles prévues à ce titre par la législation.

<u>Article 9 : Publication du règlement sur la Plateforme</u>

Le présent règlement sera publié et disponible sur la Plateforme pendant toute la durée de la Campagne.

Fait à La Défense, le 23/09/2025